



## Délibération D2022\_009 Bail appartement écoles

L'an deux mille vingt-deux, le huit-février à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Joëlle LAVOREL, Maire.

Nombre de membres  
Théorique : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Procuration : 0

Date de convocation  
02/02/2022

**Présents** : LAVOREL Joëlle, DUPRAZ Philippe, SAXOD Mélanie, GUILLERMET Jérôme, MUGNIER Joseph, JACQUET Brigitte, NOVO PEREZ Laurence, DECRUY Marie-Hélène, DUBOUCHET Philippe, GRABINSKI Damien, EXCOFFIER Yves, EXCOFFIER Lionel, MARTINET Sylvain,

**Représentés** :

**Excusé(s)** : KARATAS Aylin, LAUREAU Pierre

**Absent(s)** :

**Secrétaire** : DECRUY Marie Hélène

L'appartement au-dessus des écoles – élémentaire - est vacant depuis juillet 2021. Nous avons reçu une demande pour cet appartement.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, l'unanimité des votants :

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail,

**FIXE** le loyer mensuel à 450.00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

Fait à VERS, Le 9 février 2022

Le Maire, Joëlle LAVOREL

